

**OBJET : DESIGNATION DES PRESIDENTS DES BUREAUX DE VOTE DANS LE CADRE DE L'ELECTION DES DEPUTES A L'ASSEMBLEE NATIONALE - 1<sup>ER</sup> TOUR**

**LE MAIRE D'HERBLAY-SUR-SEINE**

Vu la Constitution, notamment ses articles 6 et 7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-27,

Vu le Code électoral, notamment ses articles R.42 à R.43,

Vu le Décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale (élections législatives),

**CONSIDERANT**

Qu'il appartient à Monsieur le Maire de désigner les présidents de bureaux de vote pour le premier tour des élections législatives,

**ARRETE**

**Article 1 :** Sont désignés pour présider les bureaux de vote lors du premier tour des élections législatives, du dimanche 30 juin 2024 :

1er bureau de vote	Mairie	Philippe BARAT
2ème bureau de vote	Ecole Louis Pergaud	Serge FICHERA
3ème bureau de vote	Ecole Jean Moulin	Gérard PIPAT
4ème bureau de vote	Gymnase de la gare	Dominique ROUSSEL
5ème bureau de vote	Ecole Saint Exupéry	Jean-Pierre LECHALARD
6ème bureau de vote	Ecole Jean Jaurès	Nadine PORCHEZ
7ème bureau de vote	Ecole Pasteur	Johann ROS
8ème bureau de vote	Gymnase de la gare	Véronique GILLIER COFFYN
9ème bureau de vote	Ecole des Buttes Blanches	Fatima MOUSSI
10ème bureau de vote	Ecole des Chênes	Philippe BONNEYRAT
11ème bureau de vote	Ecole des Chênes	Jean-Charles RAMBOUR
12ème bureau de vote	Ecole des Buttes Blanches	Evelyne LARGENTON
13ème bureau de vote	Ecole de La Tournade	Mohamed EL BAGHDADI
14ème bureau de vote	Ecole Jean Moulin	Adèle ALBERT-ETIENNE
15ème bureau de vote	Ecole Saint Exupéry	Oriane SIMON
16ème bureau de vote	Ecole Jean Jaurès	David GOSSET

**HOTEL DE VILLE**

43 rue du Général de Gaulle  
CS 40003  
95221 Herblay-sur-Seine Cedex  
Tél : 01 30 40 47 00 - mairie@herblay.fr  
www.herblay.fr

Accusé de réception en préfecture  
095-219503067-20240624-A24J029-AR  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024



**Commune d'Herblay-sur-Seine**

17ème bureau de vote	Espace André Malraux	Jean-René MARTEL
18ème bureau de vote	Centre de loisirs du Bois des Fontaines	Mounir BAYACH
19ème bureau de vote	Ecole des Chênes	Benoit VINCENT
20ème bureau de vote	Espace Municipal des Copistes	Linda SAGET
21ème bureau de vote	Ecole Jean-Louis Etienne	Isabelle PAILLASSA

**DIT**

Que le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Que le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville ([www.herblaysurseine.fr](http://www.herblaysurseine.fr)).

Que le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et dès qu'il aura été publié sur le site de la Ville.

Que le présent arrêté municipal pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site de télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa date de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.



Philippe ROULEAU  
Maire d'Herblay-sur-Seine,  
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise